

---

*Hamilton Electric Railway Company*”, a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit placé sur les ordres du jour pour la troisième lecture demain.

L’honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (7) intitulé: “Loi concernant la *British Columbia and White River Railway Company*”, a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit placé sur les ordres du jour pour la troisième lecture demain.

L’honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (9) intitulé: “Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Essex Terminal”, a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit placé sur les ordres du jour pour la troisième lecture demain.

L’honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (10) intitulé: “Loi concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada”, a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit placé sur les ordres du jour pour la troisième lecture demain.

L’honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (13) intitulé: “Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud”, a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit placé sur les ordres du jour pour la troisième lecture demain.

L’honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (21) intitulé: “Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*”, a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit placé sur les ordres du jour pour la troisième lecture demain.

L’honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (22) intitulé: “Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*”, a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit placé sur les ordres du jour pour la troisième lecture demain.